



**PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES**

**ARRETE PREFECTORAL N° 4040/2006**

**portant renouvellement du comité départemental d'action sociale pour l'utilisation du fonds social de l'assurance maladie des exploitants agricoles (F.A.M.E.X.A.)**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**

VU la loi n° 67-1114 du 21 décembre 1967, article 65, telle que codifiée en l'article 1106-4 du Code Rural, et créant un fonds spécial d'action sociale, géré par la mutualité agricole et administré par un comité national et des comités départementaux d'action sociale ;

VU le décret en Conseil d'Etat n° 69-1262 du 31 décembre 1969 modifié pris pour son application, et notamment l'article 5 relatif à la détermination par le préfet de la composition du comité départemental d'action sociale, et aux termes duquel les membres du comité départemental sont nommés par le préfet pour une période de trois ans ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2333-03 du 16 juillet 2003 nommant jusqu'au 15 juillet 2006 les membres du comité départemental des Pyrénées-Orientales ;

**CONSTATANT** que les élections renouvelant les administrateurs de la caisse de mutualité sociale agricole des Pyrénées-Orientales se sont déroulées le 7 mars 2005 et conduisent à modifier ses représentants ;

**SUR** propositions du 29 juin 2006 émanant de Monsieur le Chef du Service Régional de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles de la Région Languedoc-Roussillon ;

0023

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme membres du comité départemental d'action sociale pour l'utilisation du fonds social de l'assurance maladie des exploitants agricoles (F.A.M.E.X.A.), pour une période de trois ans :

1. En qualité de représentants de la caisse de mutualité sociale agricole des Pyrénées-Orientales

a) Membres titulaires

Mme Martine ALBISSON, Administrateur de la C.M.S.A.  
Lieu-dit "Als Horts" – 66350 TOULOUGES

M. Michel ARNAUDIES, Administrateur de la C.M.S.A.  
Rue de l'Ermitage – 66400 CERET

Mme Catherine MONTAGNE, Administrateur de la C.M.S.A.  
2, résidence la Plaine – 66220 SAINT PAUL DE FENOUILLET

M. René PARAIRE, Administrateur de la C.M.S.A.  
31, rue du Canigou - 66300 TERRATS

b) Membres suppléants

M. Jean-Claude DELSENY, Administrateur de la C.M.S.A.  
Chemin de Sainte Eulalie - 66320 ARBOUSSOLS

M. Michel GUALLAR, Administrateur de la C.M.S.A.  
Route de Picanbeil – Las Rocas – 66720 CASSAGNES

Mme Aurélie PASCAL, Administrateur de la C.M.S.A.  
33, avenue du Roussillon – 66170 SAINT FELIU D'AMONT

Mme Danielle POMES, Administrateur de la C.M.S.A.  
7, avenue Paul Pascot – 66000 PERPIGNAN

2. En qualité de représentants du Groupement des Assureurs Maladie des Exploitants Agricoles (GAMEX)

a) Membre titulaire

M. Guy LABRE  
RAM - GAMEX  
ZAC Val de Croze - Quai Flora Tristan - 34273 MONTPELLIER CEDEX 3

b) Membre suppléant

Mme Béatrice RIGAUD  
RAM - GAMEX  
ZAC Val de Croze - Quai Flora Tristan - 34273 MONTPELLIER CEDEX 3

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales et le chef du service régional de l'I.T.E.P.S.A. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Perpignan, le 10 AOUT 2006

Le Préfet,

Pour le Préfet  
Le Sous-Préfet, Dominique Collet

BOULE AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef de Bureau

A.-M. AUGUSTY

Anne-Grâce RAUDOIN